



TARIFS 2026-2027

FRAIS DE DOSSIER : payables au moment de l'inscription ou de l'admission en cas d'examen d'entrée, et non remboursables

DROITS DE SCOLARITÉ : Les droits de scolarité sont facturés à l'année avec possibilité de paiement en plusieurs fois. En cas d'abandon ou de congés après la période d'essai fixée par la Direction et hors cas particuliers mentionnés au règlement intérieur, les frais de scolarité sont dus pour l'année scolaire en totalité

REDUCTIONS EXCEPTIONNELLES :

- Les réductions sont non applicables aux élèves en horaires aménagés.
- Les élèves extérieurs inscrits en 1ère ou Terminale Spécialité musique ou théâtre au lycée Claude Gellée bénéficient du tarif C.A.E.
- Les élèves inscrits à la « Noubia » bénéficient du Tarif CAE
- Les élèves inscrits à l'école de Musique « SpinaJam » bénéficient du Tarif CAE et de l'exonération des frais de dossier
- Les élèves participant régulièrement à un ensemble de pratique amateur du territoire de la CAE bénéficient d'une remise de 30% sur les droits de scolarité pour l'instrument pratiqué à l'Ensemble, sur justificatif de l'association.
- Dispositif passerelle – Orchestre à l'École : Les élèves issus des dispositifs Orchestre à l'École (OAE) portés par le Conservatoire Gautier-d'Épinal souhaitant intégrer le cursus ordinaire du Conservatoire à l'issue de leur participation au dispositif bénéficient, pour toute la durée de ce cursus, d'une exonération totale de l'ensemble des frais d'inscription : droits de scolarité, frais de dossier et location d'instrument.

Pour ce qui concerne les droits de scolarité 1^{er} instrument ou atelier, une réduction est proposée aux habitants de la C.A.E. pour :

- 10 % de réduction sur les droits de scolarité pour le deuxième enfant scolarisé d'une même famille,
- 25 % de réduction sur les droits de scolarité pour le troisième enfant scolarisé d'une même famille,
- 50 % de réduction sur les droits de scolarité à partir du quatrième enfant scolarisé d'une même famille.

TARIFS Résidents C.A.E.

TARIFS Résidents Hors C.A.E.

CURSUS DÉCOUVERTE

EVEIL MUSICAL - LES EXPLORATEURS	90,00 €	168,00 €
<i>dont Frais de Dossier</i>	29,00 €	52,00 €
<i>Dont Frais de scolarité</i>	61,00 €	116,00 €
<i>Droits de scolarité en cas de double activité découverte : Eveil + Explorateurs</i>	130,00€	200,00 €
<i>dont frais de dossier</i>	29,00€	52,00€
<i>dont droits de scolarité</i>	101,00€	148,00€

CURSUS TRADITIONNEL

PRATIQUE D'UN 1 ^{ER} INSTRUMENT <u>ou</u> DU THEATRE	208,00 €	700,00 €
<i>dont Frais de Dossier</i>	49,00 €	169,00 €
<i>dont Droits de scolarité annuels</i>	159,00 €	531,00 €
PRATIQUE D'UN 2 ^e INSTRUMENT <u>ou</u> DU THEATRE	100,00 €	403,00 €
<i>dont Frais de Dossier</i>	16,00 €	28,00 €
<i>dont Droits de scolarité annuels</i>	84,00€	375,00 €

TARIFS Résidents
C.A.E.

TARIFS Résidents
Hors C.A.E.

CURSUS CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE – CHAM

Ecole Maurice Ravel et Collège Jules Ferry

PRATIQUE D'UN 1 ^{ER} INSTRUMENT	32,00€	52,00€
<i>uniquement Frais de Dossier</i>	32,00 €	52,00€
PRATIQUE D'UN 2 ^E INSTRUMENT <i>ou</i> DU THEATRE		
<i>Activité supplémentaire 2ème instrument ou théâtre : tarif 1er instrument cursus traditionnel</i>		

CURSUS ADULTE

PRATIQUE D'UN INSTRUMENT	217,00 €	700,00 €
<i>dont Frais de Dossier</i>	49,00 €	169,00€
<i>dont Frais de scolarité annuels</i>	168,00€	531,00 €

TARIFS Résidents
C.A.E.

TARIFS Résidents
Hors C.A.E.

HORS CURSUS

ATELIER OU FORMATION MUSICALE UNIQUEMENT	142,00 €	571,00 €
<i>dont Frais de Dossier</i>	49,00 €	169,00 €
<i>dont Frais de scolarité annuels</i>	93,00 €	402,00 €

LOCATION D'INSTRUMENT

INSTRUMENT (HORS HARPE)		
<i>Location 1ère année</i>	65 €	196 €
<i>Location 2ème année</i>	164 €	275 €
<i>Location 3ème année</i>	282 €	398 €
<i>Location 4ème année</i>	380 €	560 €
HARPE		
<i>Location 1ère année</i>	155 €	318 €
<i>Location 2ème année</i>	310 €	476 €

LOCATION D'INSTRUMENT : Nouveau – Location flexible par trimestre ou à l'année (sans engagement annuel obligatoire). Tous les instruments sont disponibles à la location, à l'exception du piano, de la guitare, des percussions, du clavecin et de l'orgue. L'attribution se fait selon les instruments disponibles au Conservatoire, les élèves de 1ère année étant prioritaires sur ceux de 2ème année. La location peut être renouvelée sur demande auprès de la direction, dans la limite des instruments disponibles. Ces tarifs sont communs à tous les cursus et pour chaque instrument loué, en dehors de tarifs spécifiques prévus. Les tarifs indiqués ci-dessus sont annuels.

Conditions de location :

- Une attestation d'assurance est à fournir lors du retrait de l'instrument ;
- L'instrument devra être révisé par un professionnel avant sa restitution et rendu en parfait état de fonctionnement et d'entretien.